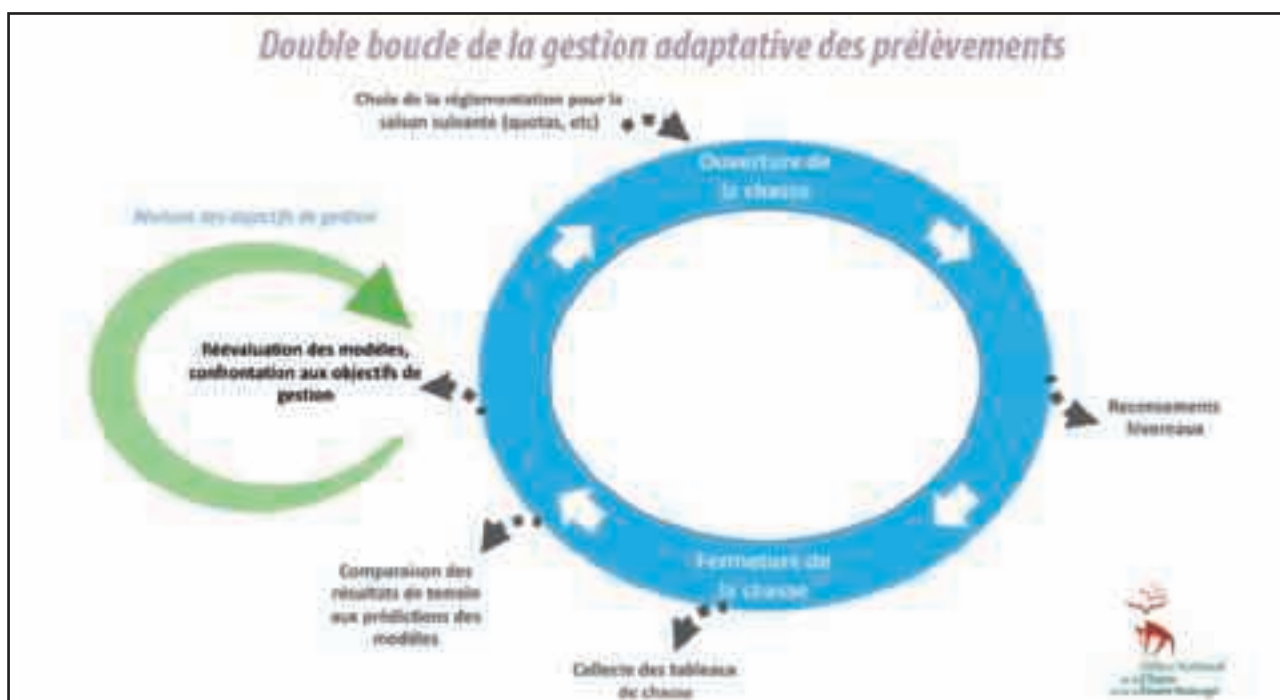


LA GESTION ADAPTATIVE

Plus fine, plus efficace, plus collaborative

par Gérard Bedarida et Guy Bonnet



Le fonctionnement en “double boucle” de la gestion adaptative des prélèvements : les données collectées chaque année sont utilisées pour définir la réglementation cynégétique de la saison suivante (boucle bleue), en fonction des objectifs de gestion révisés collectivement à intervalle de quelques années (boucle verte). D'après Guillemain, Bacon, Alauda (En préparation)

La gestion adaptative des prélèvements cynégétiques est présentée comme un outil central de la réforme de la chasse proposée par la Fédération Nationale des Chasseurs.

Elle est censée assurer une meilleure régulation de la faune sauvage tout en préservant la biodiversité. Elle a aussi pour but de réduire les conflits entre les différentes parties prenantes : pouvoirs publics, fédérations des chasseurs, agriculteurs, forestiers, milieux

scientifiques, associations naturalistes. En quelque sorte, remplacer les débats, souvent idéologiques ou corporatistes, par des constats objectifs qui s'imposeraient à tous, au-delà des divergences d'usages et d'intérêts.

Une démarche rigoureuse

La gestion adaptative évolue selon l'état des connaissances du système – toujours dynamique – entre les populations

animales et leur environnement. Elle consiste en une adaptation des quotas chassables en fonction de l'état de conservation des espèces (effectifs, structure sociale, état sanitaire, dynamique...), de l'impact de la chasse sur les populations, de l'évolution des dégâts et nuisances engendrées par certaines espèces.

La gestion adaptative implique la collecte d'informations par un comité d'experts scientifiques (ONCFS, CNRS, Muséum national d'histoire naturelle,



Les espèces menacées dans leur conservation pourraient bénéficier d'un moratoire de prélèvements – Photo Stephan Levoye

FDC...) et une concertation étroite avec les gestionnaires en vue de l'élaboration d'un processus qui comprendra :

1) la définition d'objectifs communs,
2) l'élaboration de méthodes d'action et d'indicateurs d'évaluation,

3) la mise en place des actions de gestion,

4) le suivi des effets de ces actions, notamment par la comparaison entre les résultats observés et les résultats attendus,
5) l'évaluation des résultats obtenus et l'ajustement périodique de la gestion selon les

secteurs (modulation des quotas de prélèvement, des périodes d'ouverture et du nombre de jours de chasse...)

Applications concrètes

C'est en Amérique du Nord qu'une gestion adaptative



Peut-être moins mais mieux pour permettre une structure sociale plus naturelle des populations – Photo Stephan Levoye

des anatidés (notamment du canard colvert) a été appliquée pour la première fois, dans les années quatre-vingt-dix. La convergence de vue des acteurs a permis son succès et contribué à l'augmentation, souhaitée, du nombre des oiseaux.

En Europe, la méthode se développe depuis une dizaine d'années. Elle a d'abord concerné la population d'oies à bec court qui pose d'importants dommages sur les cultures dans les pays d'Europe du Nord. La chasse a été ainsi reconnue comme le moyen le plus satisfaisant de parvenir à la nécessaire réduction des animaux... alors que le gazage est une solution parfois employée en cette occurrence!

La gestion adaptative a ensuite été étendue à l'oie des moissons de la taïga, à la bernache nonnette et à l'oie cendrée en 2017.

FNC versus Ministère

Selon la Fédération Nationale des Chasseurs, la gestion adaptative devrait, en France, s'appliquer en priorité à deux espèces de gibier. L'oie cendrée, en nette augmentation (demande de prolongation de la chasse en février) et la tourterelle des bois, en situation critique de conservation (restriction des prélèvements de 50 %). Mais la FNC pense aussi que cette gestion devrait s'étendre à certaines espèces actuellement non chassables et pouvoir s'exercer sur l'intégralité du territoire national. Pour cela, il serait nécessaire de faire évoluer la réglementation nationale voire européenne et le statut des espèces protégées ou (et) invasives quand elles ont des impacts négatifs trop importants sur les milieux, sur les activités humaines, ou sur les populations animales elles-mêmes. Le bouquetin ou le cormoran, par exemple, pourraient être concernés.



*Certaines espèces protégées posant des problèmes économiques ou sanitaires seraient susceptibles d'être chassées – Photo **Stephan Levoye***

Pour l'instant, la volonté du Ministère en charge de l'écologie est de cantonner la gestion adaptative aux seules espèces classées gibier.

Intérêt pour les espèces à fort domaine vital

La gestion des oiseaux migrants embrasse par définition une aire géographique considérable qui met en jeu une multitude de facteurs : qualité et évolution des différents milieux

d'accueil (nidification, passage, hivernage), état des populations, action des parties prenantes dans les pays traversés (pression de chasse). Cette échelle dépasse bien évidemment l'action de chaque acteur local ou national et justifie une gestion commune dans laquelle l'apport et l'arbitrage des scientifiques jouent un rôle clé.

La composante scientifique est elle-même soumise à une "gestion adaptative" puisqu'elle est appelée à réviser tous les ans



*La gestion adaptative appliquée au grand gibier doit impérativement prendre en compte l'impact sur le milieu – Photo **Stephan Levoye***

ses modèles prédictifs en fonction des résultats obtenus et des connaissances acquises.

Le concept de gestion adaptative s'applique particulièrement bien au loup. La superficie des territoires des meutes dépasse l'échelle géographique des parties impliquées, observateurs, victimes ou acteurs. Le plan loup 2018-2023 prévoit la mise en place active de cette gestion adaptative dès que l'effectif national aura atteint 500 individus, ce qui est le cas

aujourd'hui. En revanche, une telle gestion globale reste fortement obérée par la priorité donnée aux actions à proximité immédiate des troupeaux.

Le cas du grand gibier : gestion adaptative contre gestion appropriative

La régulation raisonnée du grand gibier à travers le plan de chasse, dont l'ANCGG fut

l'initiatrice en 1963, constitue en tant que telle une amorce de gestion adaptative.

Le plan de chasse constitue le support des objectifs, quantitatifs et dans certains cas qualitatifs (sexe-ratio, classes d'âge), fixés chaque année. Mais cela reste une forme partiellement inaboutie dans la mesure où la composante scientifique s'efface souvent devant la prééminence des considérations portées par les parties prenantes (chasseurs, agriculteurs, forestiers).

La priorité des objectifs économiques (dégâts agricoles, revenu forestier ou cynégétique, coût de la chasse) modifie fortement la manière d'aborder les problèmes et rend souvent très difficile l'établissement d'objectifs communs, préalable indispensable à toute gestion adaptative.

Le morcellement des territoires et la diversité des objectifs au sein d'un même groupe d'intérêts, par exemple entre forestiers ou entre chasseurs, accroît encore cette difficulté, particulièrement bien expliquée par Philippe Ballon, alors à l'Irstea, lors du colloque ICE de 2015.

Force est de constater que cette "gestion adaptative" se heurte ainsi dans bien des cas à ce qu'on pourrait appeler la tentation de la "gestion appropriative".

La mise en place d'un jeu complet d'Indices de Changement Écologique (ICE) à l'échelle des massifs ou unités de gestion, constitue aujourd'hui la seule réponse positive connue. Elle apporte la composante objective nécessaire à une véritable gestion adaptative.

Ce jeu d'indices permet de mesurer l'évolution de trois facteurs : abondance des populations, performances des animaux, impact sur le milieu. Leur mise en place dans l'arc alpin sous l'égide de l'Observatoire de la grande faune et de ses habitats (OGFH) est à ce titre un succès. En revanche, la gestion pluriannuelle, une volonté souvent insuffisante et le



La gestion adaptative devrait s'appliquer au grand tétras, très menacé par la perturbation de son habitat – Photo Stephan Levoye

coût de mise en œuvre, constituent manifestement des freins significatifs.

La mise en place de cette gestion se heurte également à la tendance actuelle de simplification ou de libéralisation qui ne peut que favoriser des réponses trompeuses et court-termistes.

Le manque d'implication réciproque des différents acteurs

accroît la difficulté d'un consensus efficace.

En matière cynégétique, la gestion des grands mammifères implique la généralisation de contraintes qualitatives par sexe et par classe d'âge pour des espèces comme le cerf ou le chamois par exemple. Un contrôle plus efficace des réalisations et une analyse précise

des tableaux de chasse s'imposent. Le cerf pourrait à ce titre faire l'objet d'une expérimentation de la méthode.

En matière forestière, l'adaptation des pratiques sylvicoles permettant de diminuer la sensibilité des forêts rentre bien évidemment dans les outils de gestion adaptative.

Enfin, la gestion adaptative aiderait à une meilleure compréhension des processus qui régissent la vie des populations animales :

- la dynamique démographique,
- la répartition spatiale,
- la densité-dépendance,
- les effets de la mortalité cynégétique,
- les relations entre les espèces (cohabitation, concurrence...)

Un projet ambitieux

La gestion adaptative constitue un projet très ambitieux qui peut contribuer à mieux cerner la complexité des interactions écologiques et à réduire les incertitudes inhérentes à leur évolution.

Elle est de nature pour le grand gibier à approcher au plus près et de manière durable un véritable équilibre plaine-forêt-gibier.

Cette démarche va bien au-delà des seuls prélèvements révisables chaque année et du fait de chasser plus ou moins.

Enfin, si elle veut contribuer à conforter l'image du chasseur gestionnaire de la nature, la gestion adaptative nécessite l'existence d'un conseil scientifique indépendant pour fournir des données incontestables, et l'assurance que l'État, garant de l'intérêt général, demeure l'organe décisionnaire final.

G. B. ET G. B.

Bibliographie

- La gestion adaptative des prélèvements cynégétiques. Léo Bacon / Matthieu Guillemain. ONCFS *Faune sauvage* n° 320 (2018).
- Mise en œuvre opérationnelle de la gestion adaptative : des difficultés à lever. Philippe Ballon, Agnès Rocquencourt, Irstea.
<http://www.colloque-grandgibier-ice.com/>